

# LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2019

## PRESENTATION SYNTHETIQUE

Ce budget primitif 2019 est le premier budget de la Communauté urbaine et doit donner les moyens à Limoges Métropole d'être un moteur du développement du territoire.

Les objectifs du budget ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires du 14 février 2019 :

- **concilier la contrainte légale des « 1,2% »** avec l'augmentation ciblée de certaines dépenses prioritaires
- **consolider la capacité d'autofinancement** pour mener à bien les projets d'investissement en cours et préserver l'avenir
- **pérenniser une pression fiscale stable** depuis le début du mandat

### 1. LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

La communauté urbaine dispose de compétences nouvelles qui lui ont été transférées par les communes, dont les principales sont : l'eau, le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, les opérations d'amélioration de l'habitat, les parcs en ouvrage, les réseaux de chaleur, le financement du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Le tableau suivant rappelle l'ensemble des compétences dévolues à la communauté urbaine :

<b>DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL</b>	
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire	BUDGET PRINCIPAL BA LOTISSEMENTS-ZA
Actions de développement économique	BUDGET PRINCIPAL
Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	
Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche	
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>	
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, constitution de réserves foncières	BUDGET PRINCIPAL BA TRANSPORTS URBAINS
Organisation de la mobilité; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement ; plan de déplacement urbain	
<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE</b>	
Programme local de l'habitat	BUDGET PRINCIPAL
Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées	
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre	
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs	

<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville	BUDGET PRINCIPAL
<b>GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF</b>	
Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires	BUDGET PRINCIPAL
Services d'incendie et de secours	
Contribution à la transition énergétique	
Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains	
Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz	
Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques	
Abattoir, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national	ABATTOIR
Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, eau	BA ASSAINISSEMENT BA EAU
<b>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE POLITIQUE DU CADRE I</b>	
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés	BUDGET PRINCIPAL BA CENTRE RECYCLAGE
Lutte contre la pollution de l'air	BUDGET PRINCIPAL
Lutte contre les nuisances sonores	
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	

## 2. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

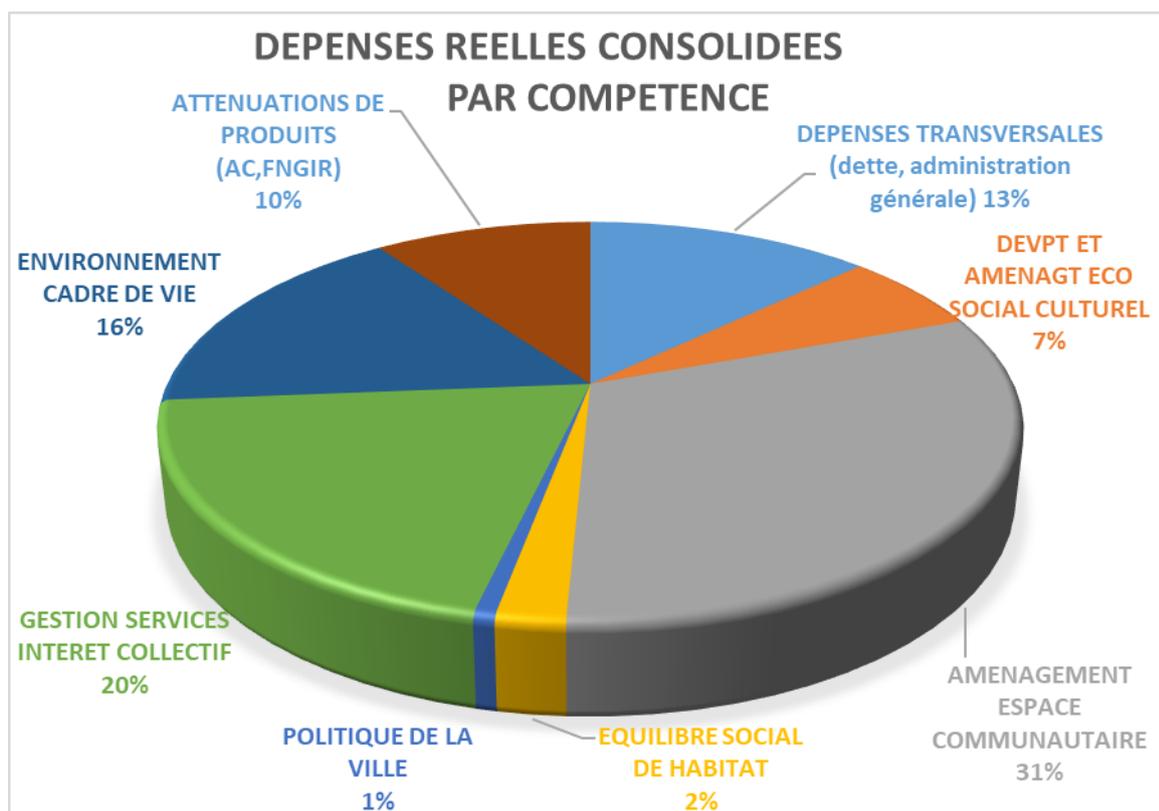
Les transferts de compétences ont naturellement une incidence budgétaire importante, avec en premier lieu la création d'un budget annexe dédié à l'eau pour la partie du territoire communautaire où cette compétence est directement gérée par Limoges Métropole.

Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses de la collectivité, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains ou loyer.

BUDGET 2019: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Budget Principal</b>	113 308 155 €	63 751 922 €	177 060 077 €
<b>Budget Annexe Transport Urbain</b>	23 876 045 €	14 046 190 €	37 922 235 €
<b>Budget Annexe Eau</b>	13 690 272 €	7 025 300 €	20 715 572 €
<b>Budget Annexe Assainissement</b>	12 373 659 €	7 432 550 €	19 806 209 €
<b>Budget Annexe Centre de Recyclage</b>	3 611 202 €	10 620 722 €	14 231 924 €
<b>Budgets annexes des parcs d'activités</b>	1 257 861 €	1 435 221 €	2 693 082 €
TOTAL 2019	<b>168 117 194 €</b>	<b>104 311 905 €</b>	<b>272 429 099 €</b>
<i>pour mémoire TOTAL BP 2018</i>	149 489 096 €	95 398 844 €	244 887 940 €

*N.B. les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget comprennent le remboursement du capital de la dette*



### 3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Plus de 84 M€ de dépenses seront proposées cette année pour mener des opérations importantes pour le territoire sur l'ensemble des compétences.

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire, 1,5M€ sont prévus pour financer la mise à 2x2 voies de la RN 147. L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 18,2 M€, des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, pour le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art, pour les parcs de stationnement en ouvrage et plus de 10 M€ pour le déplacement urbain.
- Le développement économique restera une priorité affirmée de ce budget, avec le chantier de la restructuration d'ESTER, pour lequel 2M€ sont inscrits (l'opération globale représente plus de 10 M€). 2M€ sont prévus pour les zones d'activités et plus d'1 M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.
- Cet exercice doit marquer l'achèvement des travaux du vélodrome pour 1 M€ dont la mise en place de la couverture.
- Plus de 3 M€ seront destinés à l'équilibre social de l'habitat.

- Plus de 13 M€ pour les services d'intérêt collectif : Eaux pluviales, Eau potable, Assainissement, Transition énergétique.
- Un effort soutenu doit être réalisé pour l'environnement et le cadre de vie :
  - Propreté : 1 M€ pour les déchèteries dont la mise en service de la nouvelle déchèterie Kennedy et 1,2 M€ pour le gros entretien de la CEDLM
  - Aménagement des eaux : fin des travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aurence (445 k€) et aménagement de la Valoine (710 k€)
  - Centre de recyclage : 10 M€ pour sa modernisation

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

( compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

<b>Investissement par compétences</b>	<b>84 538 825 €</b>
<b>DEVPT ET AMENAGT ECO SOCIAL CULTUREL</b>	<b>9 983 775 €</b>
Budget Principal	7 594 764 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques ( y compris stock)	2 389 011 €
<b>AMENAGEMENT ESP ACE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>38 232 202 €</b>
Budget Principal	27 329 412 €
Budget Annexe Transport Urbain	10 902 790 €
<b>EQUILIBRE SOCIAL DE HABITAT</b>	<b>3 371 893 €</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>40 000 €</b>
<b>GESTION SERVICES INTERET COLLECTIF</b>	<b>13 410 420 €</b>
Budget Principal	1 494 870 €
Budget Annexe Eau	5 665 300 €
Budget Annexe Assainissement	6 250 250 €
<b>ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>16 045 535 €</b>
Budget Principal	5 621 513 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	10 424 022 €
<b>DEPENSES TRANSVERSALES ( administration générale )</b>	<b>3 455 000 €</b>

#### 4. LA FISCALITE

■ Depuis le début du mandat, Limoges Métropole a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. Cette décision se retrouve dans les comparaisons nationales et permet aux contribuables de Limoges Métropole de bénéficier de taux sensiblement inférieurs aux collectivités de la même strate pour toute la fiscalité locale.

	LIMOGES METROPOLE 2019	MOYENNE DES CU 2018
Taxe d'habitation	8,84%	10,89%
Taxe foncier bâti	1%	2,53%
Taxe foncier non bâti	3,46%	6,89%
CFE*	26,40%	27,27%

\* contribution foncière des entreprises

■ Le versement transport auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016,

son taux est fixé à **1,38%** ; le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants atteignait 1,88% en 2017.

■ Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restera fixé à **5,42%** pour la zone Limoges et **7,88%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,17%. En 2017, la moyenne des grandes collectivités s'élevait à 9,70%.

## 5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans un contexte de forte baisse des dotations d'Etat a contribué à dégrader la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

<i>Mouvements réels, en €</i>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
Produits réels de fonctionnement	126 058 516	125 063 073	125 189 670	130 406 036
Charges réelles de fonctionnement	108 669 683	108 971 138	109 478 738	113 308 155
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>17 388 833</b>	<b>16 091 935</b>	<b>15 710 932</b>	<b>17 097 881</b>
Travaux en régie	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 800 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.</b>	<b>18 788 833</b>	<b>17 491 935</b>	<b>17 110 932</b>	<b>18 897 881</b>

Au vu de l'importance des investissements à réaliser, le redressement de la capacité d'autofinancement est une priorité fondamentale affirmée lors du débat d'orientations budgétaires. La majoration de DGF liée à la transformation en communauté urbaine et la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement permettent une amélioration importante par rapport aux exercices précédents.

### **EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)**

Chapitres	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
013 Atténuation de charges	428 000	640 800
70 Produits des services, du domaine etc.	10 845 390	9 263 500
73 Impôts et taxes	85 898 350	87 889 600
74 Dotations et participations	26 687 138	29 208 375
75 Autres produits de gestion courante	1 249 740	2 118 259
76 Produits financiers	2	2
77 Produits exceptionnels	81 050	1 285 500
<b>TOTAL</b>	<b>125 189 670</b>	<b>130 406 036</b>

Le chapitre 74 (dotations et participations) est en hausse de 2,5 M€ (2,9 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité et 400 k€ de baisse de la dotation de compensation).

L'augmentation des produits fiscaux (chapitre 73) est liée à la dynamique des bases, puisque les taux restent inchangés.

## EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres		BP 2018	BP 2019
011	Charges de gestion générale	38 446 222	39 704 744
12	Charges de personnel	25 522 425	26 386 180
14	Atténuation de produits*	34 691 000	27 041 000
65	Autres charges de gestion courante	8 029 943	17 678 970
66	Charges financières	2 687 500	2 456 490
67	Charges exceptionnelles	101 648	40 771
<b>TOTAL</b>		<b>109 478 738</b>	<b>113 308 155</b>

\*pour l'essentiel, attributions de compensation versées aux communes

Les charges de fonctionnement sont largement remodelées par la prise en compte des compétences transférées à la communauté urbaine.

Les transferts de compétences se traduiront par une hausse des charges de gestion et par une diminution des attributions de compensation. Il appartiendra à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de se prononcer avant le 30/09/2019 sur le montant précis de ces mouvements financiers.

## 6. LA DETTE

Tous budgets consolidés, la dette de Limoges Métropole représentait 179 M€ au 31/12/2018, (en baisse de 3,6 M€ sur l'exercice), soit 831 € par habitant.

	CRD au 31/12/2017 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2018 (C)	Variation sur 2017 (D=B+C)	CRD au 31/12/2018 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	122 676 665,77 €	11 000 000,00 €	-11 676 885,79 €	-676 885,79 €	121 999 779,98 €
Centrale Energie Déchets	5 722 848,65 €	0,00 €	-879 149,99 €	-879 149,99 €	4 843 698,66 €
Dette récupérable	3 867 419,00 €	0,00 €	-1 136 026,00 €	-1 136 026,00 €	(1) 2 581 732,00 €
<b>Total Budget Principal</b>	<b>132 266 933,42 €</b>	<b>11 000 000,00 €</b>	<b>-13 692 061,78 €</b>	<b>-2 692 061,78 €</b>	<b>129 425 210,64 €</b>
Transports Urbains	27 186 630,83 €	4 000 000,00 €	-3 088 950,68 €	911 049,32 €	28 097 680,15 €
Assainissement	15 561 562,22 €	193 360,80 €	-1 600 158,57 €	-1 406 797,77 €	14 154 764,45 €
Centre de Recyclage	801 666,54 €	0,00 €	-196 666,68 €	-196 666,68 €	604 999,86 €
Lotissements d'Activités Eco	990 088,80 €	0,00 €	-140 289,11 €	-140 289,11 €	849 799,69 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	924 000,00 €	0,00 €	-112 000,00 €	-112 000,00 €	812 000,00 €
Atelier Relais APAJH 87	87 934,71 €	0,00 €	-11 429,44 €	-11 429,44 €	76 505,27 €
<b>Total des Budgets Annexes</b>	<b>50 551 883,10 €</b>	<b>4 193 360,80 €</b>	<b>-5 149 494,48 €</b>	<b>-956 133,68 €</b>	<b>49 595 749,42 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>182 818 816,52 €</b>	<b>15 193 360,80 €</b>	<b>-18 841 556,26 €</b>	<b>-3 648 195,46 €</b>	<b>179 020 960,06 €</b>

(1) constatation d'une diminution de l'encours de DR due par la commune de Limoges de l'ordre de 149 661 € suite à son retrait de la compétence "Eclairage Public" exercée par Limoges Métropole

Le budget principal affiche une capacité de désendettement de 6,7 ans – il s’agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d’autofinancement y était consacrée. Cette durée est très éloignée du « plafond national de référence » qui constitue un seuil d’alerte fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d’endettement parfaitement soutenable.